GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉCISION

N° : 2025-N° 59
Exécutoire le : 17 MARS 2025
Publiée / Notifiée le : 17 MARS 2025
Visée le : 14 MARS 2025

COMMANDE PUBLIQUE
Marché n°24055.
Travaux d'aménagement du PAE de Pontpierre à Grésy-sur-Aix
Avenant n° 01 relatif à la correction d'une erreur matérielle

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13ème vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 31/01/2025 au groupement d'entreprises EIFFAGE (Mandataire) / FONTAINE / MAURO

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Cet avenant a pour objet de rectifier une erreur matérielle dans l'AE.

En effet, Lors de la signature du marché, l'AE signé ne tenait pas compte de la négociation entreprise par le groupement concernant les délais d'exécutions proposés par le candidat qui semblaient trop courts. Les délais avaient été allongés à la demande des membres du groupement.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- EIFFAGE

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.

2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13ème Vice-Président délégué à la commande publique
Yves MERCIER

GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Signé électroniquement pour le Président, par délégation
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 14/03/2025 08:43:19

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

Marché 24055
AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Chambéry-Grand Lac économie (coordonnateur de groupement) / Grand Lac / Commune de Grésy sur Aix

Grand Lac – Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
1500, boulevard Lepic
BP 610 - 73106 AIX-LES-BAINS

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement EIFFAGE Route Centre Est / FONTAINE TP / SAS MAURO
Mandataire : EIFFAGE Route Centre Est
2 rue Centrale
73420 VOGLANS
Courriel aovoglans.infrastructures@eiffage.com
Tél : 04 79 52 08 00
SIRET N° : 398 827 113 00018

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :

Marché n° 24055_ Aménagement du PAE de Pontpierre et réseaux associés à Grésy sur Aix

- Date de la notification du marché public : 31 janvier 2025

- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20,00%
  - Montant HT : 227 901.61 €
  - Montant TTC : 273 481.93 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de rectifier une erreur matérielle dans l'AE. En effet, Lors de la signature du marché, l'AE signé ne tenait pas compte de la négociation entreprise par le groupement concernant les délais d'exécutions proposés par le candidat qui semblaient trop courts. Les délais ont donc été allongés à la demande des membres du groupement.

Au lieu de lire :

Tranche ferme : 4 mois décomposés en 1 mois préparation et 3 mois d'exécution.

Il faut lire :

Tranche ferme : 7 mois décomposés en 1 mois de préparation et 6 mois d'exécution (AE modifié joint).

Les autres articles de l'AE restent inchangés.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Xavier MONNET, Chef d'Agence	Voglans, le 12/03/2025	EIFFAGE … Xavier MONNET, Chef d'Agence

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

A : ..... , le ..... 14 MARS 2025

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande Publique

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-59 : Marché 2024-055 : Travaux d'aménagement du PAE de Pontpierre à Grésy-sur-Aix : Avenant 1 relatif à la correction d'une erreur matérielle

Date de transmission de l'acte :	14/03/2025
Date de réception de l'accusé de réception :	14/03/2025
Numéro de l'acte :	Dec919 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-200068674-20250314-Dec919-AI
Date de décision :	14/03/2025
Acte transmis par :	ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID
Nature de l'acte :	Actes individuels
Matière de l'acte :	1. Commande Publique 1.1. Marchés publics 1.1.3. Dossier d'avenant